

le vendredi 21 juin, à trois heures de l'après-midi, au presbytère, en présence du bureau des marquisiens et de M. Desobry, architecte, à l'adjudication publique des travaux pour l'agrandissement de l'église du Sacré-Coeur. L'estimation de la dépense est de 118.886 fr. 54.

UNE FETE DE CHARITE AU COLLEGE. — Une fête de charité aura lieu au Collège, dans les cours, au profit des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le lundi 10 juin, de 2 heures à 10 heures du soir.

UNE REVUE DE GENDARMERIE. — M. le général Solard, inspecteur, a passé en revue les brigades de gendarmerie à pied et à cheval de la lieutenance de Roubaix, jeudi matin, à sept heures et demie, au rond-point du Parc de Barbièvre.

Le général inspecteur s'est ensuite rendu à la caserne de la rue des Arts, où il a interrogé les hommes et visité les logements. Il est monté, d'une façon générale, très satisfait.

UNE FILLETTE GRIEUVEMENT BRULEE PAR DES LA CHAUX. — Dans l'après-midi de jeudi, un très grave accident s'est produit dans le quartier du Cul-de-Four.

Il était environ cinq heures et demie ; un groupe d'enfants jouait dans la rue Marengo, où l'on construisait, en ce moment, plusieurs maisons. Une fillette, une petite Américaine, la jeune Irène Quatennus, âgée de dix ans, était montée sur un gros morceau de chaux, celui-ci étant écrasé sous son pied, l'enfant perdit l'équilibre, et tomba sur son long dans une mare de chaux en préparation.

Des ouvriers maçons, témoins de l'accident, se portèrent au secours de l'enfant et après l'avoir retirée de sa périlleuse situation la transportèrent au domicile de ses parents qui habitent rue Marengo. La fillette fut déposée sur un lit.

Pendant ce temps, M. Henri Noyon, pharmacien, rue de Flandre, informé de ce malheur, s'était précipité d'accourir pour prodiguer les soins à l'enfant. La petite Quatennus atteinte de très graves brûlures aux jambes, aux bras et particulièrement à la tête. Son état nécessita un repos de six mois.

Fatale coïncidence, l'enfant avait assisté, la veille, aux funérailles de son père.

M. Prud'homme, commissaire de police du quartier arrondissement, a procédé à une enquête afin d'établir les responsabilités de l'accident.

TIBERS-ORDRE DE ST-FRANCOIS. — Fête fraternelle des hommes. — Dimanche prochain 9 courant aura lieu le pèlerinage à l'église du Sacré-Coeur, de notre ville. Messe à 7 heures, avec instruction.

UN ECHO DE L'EXPOSITION CANINE. — M. Smers, président de la Société l'éducation canine, a versé à la caisse de bienfaisance la somme de 174 francs, représentant la moitié des entrées à l'Exposition du 27, au dernier.

LES ENFANTS AU SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER. — Jeudi, à 2 h. 1/2 du soir, MM. les docteurs Pascal et Delattre ont examiné un certain nombre d'enfants des écoles communales, dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. 70 garçons et 61 filles ont été désignés pour partir le 15 juin pour y séjourner pendant un mois.

Ces enfants ont été examinés en présence de MM. Thérin et Van Waerebeke, adjoints, Kimppe et Deconder, conseillers municipaux, L. Catrice, vice-président, E. Marcoux et A. Delannoy, membres du comité de la Caisse des Ecoles.

UNE FILLETTE CRASEE PAR UNE VOITURE. — Mort de la victime. — Juliette Jean, cette fillette de 14 ans qui avait été crasée par une voiture, mardi matin, rue de Tourcoing, est morte, mercredi soir, vers huit heures, à l'Hôtel-Dieu, où elle avait été admise en traitement.

Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame, vendredi, à quatre heures de l'après-midi.

UN CAS D'INSOLATION. — La chaleur commence à faire des victimes. Jeudi après-midi, vers trois heures, un homme, qui passait rue de la Gare fut frappé d'insolation et tomba à terre.

Le malheureux ayant perdu connaissance, on le transporta dans les magasins de MM. F. et H. Carissimo, fabricants, où il fut l'objet de soins pressés en attendant l'arrivée d'un médecin qu'on était allé chercher. En même temps, on s'efforçait d'établir l'équilibre de ce malade. Dans l'une de ses narines on trouva un litron d'urine, et un peu d'Alfred Gillot, chauffeur, âgé de 31 ans, né à Saint-Quentin.

C'est M. le docteur qui a examiné le malade, il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Il est temps de penser aux conserves de beurre. La laiterie d'Ostcamps met en vente son délicieux beurre de conserve au prix de 2 francs 96 le kilo.

Elle garantit ses beurres de bonne conservation. Toutes les commandes doivent être remises rue du Bois, 13, avant le 15 juin. Passer ce délai, les beurres ne peuvent augmenter.

Beurre frais défilé, 3 francs 50 le kilo. Fald netto de 2 kilos, 3 francs 10.

UNE FEMME RENVERSEE PAR UNE VOITURE A BRAS. — Un article très sage du règlement municipal interdit de pousser les voitures à bras. C'est pour ne s'y être pas conformé qu'un peintre, Hippolyte Defereux, âgé de 35 ans, demeurant Grand-Rue, 43, a causé un accident, mercredi matin, vers neuf heures.

Poussant sa voiture à bras, rue Nain, au lieu de la tirer, il renversa Louise Houzate, qui demeure rue du Collège. Cette femme a reçu des contusions assez légères. Hippolyte Defereux, de son côté, a été gratifié d'un procès-verbal.

UNE MISE EN LIBERTE. — Emile Vinchent, le jeune apprenti, qui avait tenté de s'évader, mercredi après-midi, du dépôt central, a été interrogé, jeudi matin, par M. Prud'homme, commissaire de police du 4^e arrondissement. Le délit n'étant pas bien grave, le jeune apprenti avait volé un bâton de réglisse chez un commerçant de la rue de Tourcoing, — le magistrat l'a remis en liberté provisoire.

UNE VISITE AUX CRECHES MUNICIPALES. — Plusieurs membres de l'administration municipale de Saint-Quentin sont venus mercredi visiter les crèches municipales de Roubaix.

NECROLOGIE. — On annonce la mort, dans sa 61^e année, de M. Emile-Ernest-Joseph Delcour, receveur de rentes, demeurant rue Chanzy, 42. — Ses

funérailles auront lieu samedi 8 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Nous apprenons la mort, à l'âge de 61 ans, de M. Alcide Desobry, adjoint de la fanfare Ducloux. Les obsèques auront lieu samedi, à 9 h., en l'église St-Pierre, à Croix.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un roboteur au service de M. A. Desobry, fabricant de cirage, s'est blessé à l'index gauche pendant son travail. M. le docteur Debuchoy, qui a examiné l'ouvrier, Arthur Desobry, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Marlière, à Tourcoing, lui a prescrit six jours de repos.

Ferdinand Dorelle, apprenti, âgé de 13 ans, demeurant -rue de Tonion, travaillant dans l'établissement de M. Alexandre Moormann, s'est brulé au poignet droit, en tombant sur un tuyau de vapeur. M. le docteur Debuchoy lui a ordonné dix jours de repos.

Dans l'atelier de construction de M. Victor Tommas, l'un des tourneurs, Séraphin Bourlet, âgé de 40 ans, demeurant à Hem, a été blessé à la main gauche, par le point d'une lime. M. le docteur Debur lui a prescrit dix jours de repos.

Carlos Maes, rattaché, âgé de 27 ans, demeurant rue d'Alger, s'est fait une entorse au pied gauche. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Motte-Bosart fils, filateur, et lui a ordonné quinze jours de repos.

Au péage de MM. Alfred Motte et Cie, Henri Bruyell, mécanicien, âgé de 36 ans, demeurant rue Mahuchonville, a eu la main gauche comprimée entre un bois et une machine, en saisissant un barin. M. le docteur Rousseau lui a ordonné quarante jours de repos.

Dans le même établissement, un ébéniste et un ouvrier ont été blessés pendant leur travail. Le premier, Alfred Dehoux, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Vierge, a l'index gauche éraillé par les organes de son métier. Le second, Camille Maes, âgé de 34 ans, demeurant rue de Tourcoing, a été blessé au bras gauche, par une dent de lavure. Tous deux devront subir huit jours de repos.

Constant Braecq, apprenti-mécanicien, âgé de 15 ans demeurant rue Traversière, s'est blessé à la main avec un clou. L'ouvrier est occupé dans l'atelier de charpente et de menuiserie de M. Eugène Vandepitte, il a été l'objet des soins de M. le docteur Delattre, qui lui a prescrit huit jours de repos.

Un peintre, au service de M. Elvi Lomala, entreprenant des constructions au boulevard d'une école, M. le docteur Delattre, qui a examiné l'ouvrier, Gustave Lemaire, âgé de 37 ans, demeurant rue Brézin, lui a ordonné dix jours de repos.

Henri Vincent, ajusteur, âgé de 39 ans, demeurant rue Charles-Quint, à Croix, s'est blessé aux jambes en tombant. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Alfred Motte, filateurs, devra, d'après M. le docteur Godefroy, subir douze jours de repos.

UNE GAMINERIE. — Un gamin de treize ans, Auguste Guebert, demeurant de fil, demeurant rue de Lens, a été l'objet d'un procès-verbal, mercredi matin, vers onze heures, jeté des pierres, de la rue Cicéron, sur un train venant de Lille à la gare du Nord.

MENUS FAITS. — Un marchand de broches, Gustave Dumoulin, âgé de 30 ans, demeurant rue de Condé, est tombé, à 4 heures 1/2, sur la voie publique ; il a été vu dans un état pour et fait procès-verbal.

ENTERREMENTS DU VENDREDI 7 JUIN 1901. — Mlle Marie Vanderberghe, dix heures, église Saint-Pierre, à Croix. — M. Pierre Vandertraeten, neuf heures, église du Très-Saint-Rédempteur.

COMMUNICATIONS. — Vendredi soir, conférence anglaise, par M. Fagniez, sur Greenwich. L'excursion annuelle aura lieu, dimanche prochain, 9 juin. Les membres qui ont souscrit voudront bien se trouver à la gare à 5 h. 45 du matin.

Les Cercles Philanthropes Roubaixiens. — Bénévolat, le samedi 8 juin 1901, au local du Demi-Cercle, place Notre-Dame. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; état de caisse ; dispositions à prendre pour la prochaine soirée ; questions diverses. Tout absent non motivé sera passible d'une amende.

Société des Anciens Combattants de 1870-1871 « l'Ancienne ». — Bénévolat trimestrielle obligatoire, dimanche prochain, 9 juin, Café Pandore, à six heures du soir. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; communications très importantes et réception de nouveaux membres.

Le Comité provisoire du Syndicat des Travailleurs Français, actuellement en formation chez M. Jules Epiau, Grand-Rue, 87, a déposé ses règlements statut, le 5 juin, à l'Hôtel de Ville, en l'approbation préfectorale, une réunion générale aura lieu.

Chorale du Sacré-Coeur. — Répétition vendredi, 7 courant, à huit heures et demie précises. Présence indispensable. Cœcilis Roubaixienne. — Répétition générale, samedi, 8 courant, à neuf heures.

Fanfare du Centre. — Répétition générale, vendredi, 7 juin, à huit heures trois quarts précises. An anciens militaires belges ayant servi sous le règne de S. M. Napoléon III, un banquet trimestriel, dimanche, 9 juin, à cinq heures très précises, chez M. Oursel, Leleuvre, place de la Gare. Communications très importantes de la ville d'Osstende et dernière décision pour la grande fête qui aura lieu en juillet prochain.

CHEZ LES COLLECTIVISTES. — Faisant mentir le proverbe qui veut que les loups ne se mangent pas entre eux, les collectivistes de la mairie de Croix, sont entrain de s'entre dévorer.

Un nouveau fait vient de se produire ; un certain nombre de façon catégorique la démission ; nous voulons parler de la création d'un groupe dissident ayant pour chef un des plus ardents de la gauche du Conseil, le citoyen Kimppe. Ce groupe avancé est décidé à combattre sans trêve ni merci, la politique du citoyen maître, qui, paraît-il, s'embourgeoisait beaucoup trop.

Les « purs » se proposent même, dit-on, de mettre en demeure quatre conseillers collectivistes, de donner leur démission. Décidément, depuis la révocation de M. Jules Guyot, ça craque de plus en plus à la Mairie de Croix....

UNE LEÇON AU MAIRE. — Un journaliste, peu suspect de cléricisme, M. Lagrillière-Beaulieu, ancien rédacteur au Progrès du Nord, vient d'écrire dans le Phare du Nord, à propos des transactions mesquines du maire de Croix à l'égard du clergé et des religieux, un article dont pourrions faire tout profit tous les sectaires ici et ailleurs.

M. Lagrillière-Beaulieu proteste d'abord au nom de la liberté et de l'indépendance individuelle et au nom de l'égalité.

Pourquoi, dit-il, demain, le maire de ma commune ne m'interdirait-il pas d'aller au port de la Jaquette ou celui de Reduete, me laissant ainsi en proie au court véto ?

« Nous ne nous attaquons qu'un costume très spécial d'une corporation obscuro-tournaise. »

« Très bien, mais pourquoi à celle-là, plutôt qu'à une autre ? »

« Vous tolérez aux prêtres de la paroisse le port de la soutane et vous prétendez l'interdire aux autres abbés. »

« Pour être logique, il faudrait aussi déclarer que les

grande-champêtres des villages voisins ne pourront pénétrer sur le territoire de la commune, qu'après s'être débarrassés de leur soutane. »

Il faudrait aussi proclamer que seuls, sur ce même territoire, les aspers-pompes et les membres de la municipalité municipale auront désormais le droit de porter un costume.

Autrement, pourquoi deux poids et deux mesures ? Et que faisons-nous de cette visière égalité ?

Il fait ensuite observer en termes spirituels, que les communes interdites devraient raisonnablement établir à leurs portes des vestiaires, afin de livrer aux passants le costume qui leur manque pour franchir impunément le territoire sacré.

La conclusion est sévère pour le maire collectiviste.

« Au fond, cette interdiction du port de la soutane est parfaitement stupide. »

« Elle peut s'ajouter à la liste des taquineries légitimes possibles, mais elle ne répond, en ce qui concerne, ni à un besoin public, ni même à une nécessité quelconque. »

« Et vraiment, il faut qu'une municipalité ait du temps à perdre, pour s'occuper de deux mesures aussi inutiles et aussi dépourvues de caractère pratique. »

« Ce n'est pas encore cette réforme-là qui fera avancer d'un pas le progrès de la démocratie. »

« M. le Maire. — On ne peut en être convaincu. »

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — Nous recevons avec plaisir d'insérer, la note suivante : Nous apprenons avec regret la mort de notre ami Alcide Desobry, membre de notre union, depuis sa fondation.

Comité exécutif des socialistes qui se sont réunis, se feront un devoir d'assister à ses obsèques qui auront lieu samedi 8 courant, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Pierre (Croix). Nous prions sa famille d'accepter nos sincères condoléances.

LE RAI DE BIENFAISANCE. — Une distribution extraordinaire de pain a été faite jeudi à l'occasion des funérailles de M. J.-B. Coobert. La Commission prie les indigents inscrits qui ne se sont pas présentés, de le faire sans retard. La distribution sera faite MM. Alcide Coobert, rue Hecq, et Victor Delat, 147, rue Kléber. — La Commission.

L'ANNONCE. — Dans la fabrication de couvertures de M. A. Forest et fils, rue des Rampeaux, deux aux cardes, et un aux franges, âgé de 14 ans, demeurant à Lys, a eu le bras pris dans le cylindre à cardes. M. le docteur Parmentier a reconnu une plaie contuse à l'avant-bras et a prescrit un repos quinze jours de repos.

LA VERIFICATION DES POIDS ET MESURES se fera lundi prochain, à neuf heures du matin à midi, et de deux heures à cinq heures du soir. Les opérations auront lieu au dépôt des pompes à incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie, jeudi soir, à cinq heures et demie, sous la présidence de M. Louis Bouteux, maire. Vingt conseillers étaient présents.

Comptes administratifs. — M. le Maire annonce que le budget de l'année 1900 a donné un excédent de recettes de 1.500 francs, qui serviront à former le budget additionnel de 1901. C'est somme sera notamment employée aux frais de recensement, à fournir une indemnité à la Société de secours mutuels, à payer à l'éclairage, le chauffage, des classes, etc.

Budget primitif de 1902. — M. le Maire donne lecture du budget primitif. Il est à peu près le même que celui de l'an dernier. Le crédit de 2.000 francs pour le projet d'éclairage des trottoirs, de 2.000 francs, de 2.000 francs, de 3.500 à 5.000. Le crédit pour le projet de 414 fr. M. l'ingénieur-voier a proposé, dit M. le Maire, de supprimer les prestations qui seraient remplacées par les cinq communes aux ordres de la commune et rapportées à 110.

Traitement du facteur. — Porté à 520 fr. Mme Bataille, sa veuve, demande à continuer les fonctions de son mari. Accordé. — Une boîte supplémentaire, sur la proposition de M. le Maire, sera placée à la mairie. Le projet d'achat de la maison de M. Bouteux, au n° 414 de la rue Verrié, est en discussion. On a décidé de donner à la commune la dixième partie de la maison de M. Bouteux. Les 15 fr. 35 qu'il touche chaque mois seront portés à 25 fr. Adopté en principe. Une démission sera faite en ce sens auprès de l'administration des postes, et le Conseil municipal décidera, en dernier ressort, au sujet de l'installation nouvelle gratuite, le Conseil décide, sur l'avis du Bureau de bienfaisance, que le médecin qui y est attaché devra, seul, les bons de pharmacie.

Le projet de l'indemnité allouée pour le 14 juillet, M. Bouteux, a été fixé à 1.000 francs elle soit portée à 2.000. On vote 1.500 fr.

Travaux à effectuer. — M. le Maire annonce que la Commission des travaux et la Commission des finances, un comité spécial, proposent, d'après l'avis de l'ingénieur, de faire des travaux de terrassement de la commune. Etablir les bornes, fils d'eau et terrassement de la chaussée des rues : Pasteur, du Boulevard, de la Chapelle-Madame, du couloir de la Belle et de l'avenue, de la rue vers l'école. Les travaux de terrassement, de la rue Verrié, sont pour un total de 50.000 francs environ.

M. Bouteux dit qu'il ne faut pas faire de frais si on ne reçoit pas de contributions. M. Lucifair fait remarquer que le passage des charriots mettra les chaussées non pavées en mauvais état.

M. le Maire ajoute qu'il aura à payer une emprise de deux mètres de terrain autour de l'église, représentant 2.500 francs, les terrains du vieux cimetière, 1.000 fr.; les terres de la fabrique, 500 fr. Il propose d'établir une place publique derrière l'église, ce qui reviendrait à 4.200 francs. Cette place est nécessaire, la Commission la reconstruit. De nombreuses démarches ont été faites auprès du propriétaire du terrain. En résumé tous ces travaux nécessitent un emprunt de 60.000 fr., qui coûterait 2.000 fr. par an à la commune. M. Bouteux dit que l'on ne peut pas obliger les propriétaires à faire les bordures. M. le Maire expose la situation présente de la ville. Il y a près de 7.000 habitants, on bâtit beaucoup, etc. M. Lucifair dit qu'on ne lance pas la charrette dans la rue. On parle de passer au vote. Plusieurs conseillers déclarent s'abstenir ; d'autres demandent que l'on s'en tienne à la proposition. Il en est ainsi ordonné. On vote en l'honneur du projet de la place publique de 4.200 francs, on se tait sur la question qui vient d'être traitée. M. le Maire déclare que le vote est acquis. Si dans la suite, on trouve que les rues de la ville sont en mauvais état, il aura du moins dégagé sa responsabilité.

M. Bouteux dit qu'il ne faut pas se laisser aller à des propos de médisance. M. Bouteux dit qu'il ne faut pas se laisser aller à des propos de médisance. M. Bouteux dit qu'il ne faut pas se laisser aller à des propos de médisance.

Questions diverses. — M. le Maire donne lecture du tarif des inhumations au cimetière où l'on donne un avis favorable à plusieurs demandes de soutiens de famille. On décide que les jours de deuil, la retraite sera respectée et le deuil sera observé.

Un sujet du nouveau presbytère. M. le Maire annonce, à titre de simple renseignement, que le terrain a été donné

à M. le curé, et que celui-ci fait bâtir selon ses vœux. La ville n'a pas à intervenir pour le moment.

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Dans l'atelier d'apprêt de MM. A. Darache-Constant et fils, un apprenti, Henri Assart, âgé de 26 ans, demeurant au Colroy, s'est blessé en soulevant une cure de colle. M. le docteur Fardeau a constaté un lumbago traumatique, et a prescrit un repos de huit jours de repos.

SALLY. — La CULTURE DU LIN. — Voici les noms des cultivateurs, producteurs de lin, et la quantité qu'ils ont ensemencé : M. Meslain, 2 hectares 87 ares ; J. Delcalle, 1 hectare ; Delannoy, 74 ares ; D. Sprit, 1 hectare ; P. Wartel, 70 ares ; Daffontaine, 40 ares ; Y. Delgrange, 25 ares.

LE CONTRÔLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES se rendra à la Mairie, le 15 juin, à neuf heures du matin, afin d'établir le rôle des contributions pour l'année 1902. M. le Maire, les répartiteurs et le percepteur assisteront dans son travail.

HEM. — LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué, en session budgétaire, pour dimanche, à dix heures du matin, à la Mairie. Ordre du jour : 1. Examen des comptes de l'exercice 1900 ; 2. Vote du budget additionnel de 1901 ; 3. Vote du budget primitif de 1902 ; 4. Approbation du budget du Bureau de bienfaisance ; 5. Budget additionnel de 1901 ; 6. Budget primitif de 1902 ; 7. Questions diverses.

TOUFFLERS. — LES PROCESSIONS DE LA FETE-DIEU. — La procession aura, dimanche prochain, lieu à l'église de la rue de Tourcoing, le dimanche, chemin du Cimetière. Il y aura un cortège de 100 personnes, sous la direction de M. le Maire, les anciens militaires, les archers, les bouleurs, les sociétés de secours mutuels et autres y assisteront.

LEERS. — SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS SAINT-ANTOINE DE PADOUA. — Le banquet annuel de la Société aura lieu, le dimanche 10 courant, à l'église de la paroisse, à deux heures précises. A l'issue du banquet, une brillante tombola sera tirée entre tous les membres qui participeront à la fête. Le lendemain, à dix heures, un objet solennel sera célébré à la mémoire des membres décédés de la Société.

ACCIDENT. — Un ouvrier mouleur de la briqueterie Salenbier et Cie, s'est fait une fureur du pied gauche. Le blessé, Vital Sobry, âgé de 38 ans, demeurant à Kherlev, devra subir une amputation de travail du pied de deux jours environ, de l'avis de M. Tribun, médecin, à Leers.

CULTURE DU LIN. — Liste des cultivateurs ayant fait la déclaration prescrite pour bénéficier de la prime : François Derache, 20 ares ; J.-B. Carlon, 28 ares ; Jules Delcalle, 1 hectare 8 ares ; Edmond Delcalle, 70 ares ; Louis Peller, 1 hectare 57 ares ; Clément Truffaut, 44 ares ; Simon Teuffaut, 59 ares ; Auguste Catoire, 35 ares 50 ; Charles Fourné, 47 ares ; Louis Gallon, 68 ares 82 ; Henri Derache, 58 ares 62. Culture totale, 7 hectares, 17 ares, 50 centiares. Ceux qui ont des réclamations à présenter pourront les faire jusqu'au 15 juin.

BAISEUX. — DANS L'ADMINISTRATION DES POSTES. — Mlle Poncey, directrice du bureau de postes de Baisieux, vient de recevoir son changement, et est envoyée en avantement à remplacer M. Chancel. Elle est arrivée à Baisieux, le 5 juin, et a été reçue par M. le Maire, qui lui a remis son mandat de satisfaction de son poste. Elle est remplacée à la date du 5 juin par M. Simonin, qui arrive du département de la Meuse.

UN ABUS DE CONFIANCE. — Le garde-champêtre de Baisieux, M. F. L. L., a conduit, jeudi matin, à la gendarmerie de Lannoy, un jeune homme de 16 ans, Edouard Gourdin, inculpé d'un vol d'une cinquantaine de francs, au préjudice de M. Paul Doffontaine, cultivateur au Petit-Baisieux, quartier de la Gare. Le jeune homme, orphelin de ses parents, et actuellement sans travail ni domicile fixe, avait été confié à la garde de M. L. L., le commis de Baisieux ou il avait été élevé chez M. Hippolyte Marga. L'ancien maître du jeune homme, M. Paul Doffontaine, a été avisé de ce qui s'était passé, et a immédiatement fait saisir le jeune homme, qui a été remis à la justice.

UN ATTELAGE IMPORTE. — Jeudi vers quatre heures de l'après-midi, M. Delcalle, marchand de tournois, à Templeuve (Belgique), avait laissé son chariot à la gare de marchandises de Baisieux, et s'était absenté quelques minutes. Le chariot, qui était chargé de marchandises, se mit en marche, et se sentant libre, s'embalonna soudain dans la direction du passage à niveau de la route de Baisieux, à Willemont. L'un des deux animaux voulut continuer son chemin en droite ligne, l'autre appuya à droite vers la route de Willemont. L'attelage lança à toute vitesse et se jeta contre le cabinet de la gare, renversant Mlle Poncey, qui fut légèrement blessée. L'attelage se mit à tourner et se dirigea vers le bras armé du chariot à être brisé.

ANNAPES. — FUNERAILLES DU FRERE A-ELMIR-JOSEPH. — Jeudi, à neuf heures, ont eu lieu, au cimetière d'Annapes, les funérailles du Frère Adolphe-Joseph, Frère directeur de l'école Saint-Luc de Lille. La messe funéraire a été célébrée en l'église de la paroisse de la Trinité, à Annapes. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Vandepitte, aumônier de l'Hôtel Notre-Dame.

Une assistance très nombreuse assistait à la chapelle. Nous avons remarqué M. Hancaux, directeur de l'école d'Etienne, à Lille ; le Frère Maurice, vicaire du district de Cambrai ; les Frères Maurice et Ernest, directeurs des écoles Saint-Luc de Bruxelles et de Tourcoing ; la plupart des directeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et les environs ; M. Paul Carlier, président de l'Association amicale des anciens élèves de l'école Saint-Luc et plusieurs membres du bureau et sociétaires ; des délégations nombreuses de l'école de Commerce, dirigée par le frère du défunt, de l'école Notre-Dame-de-la-Treille, du pensionnat Saint-Pierre, etc.

La liste des noms de regret : Frère Adolphe serait trop longue à détailler. L'impression que l'on a eue est de se rendre à Annapes pour assister à ses funérailles, montre que l'édification qu'il avait pour ce religieux simple et dévoué, toujours résigné malgré les privations qui ne lui ont pas été ménagées.

CESSATION DE COMMERCE LIQUIDATION GENERALE BIZARD-LEMERIE, OUVRIERIERE 118 BIZARD-LEMERIE, 13 GRANDE-RUE, ROUBAIX OCLASUNIERE BRLES FOUR CADEAUX 8343

COFFRES-FORTS GRUSON Maison de confiance fondée en 1859 (Téléphone 465) Rue Royale, 31. LILLE

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX (Maison fondée en 1835) (Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5) Calvès, Moens, Leclercq de Marincq, Avin de Nieuwland, Kesteven, tous les soins en typographie, en lithographie ou en taille-douce. — Prix modérés. — Exécution rapide. — Griefs frais, 13, rue du Bois.

WATTRELOS CHEVAL EMPORTE. — ACTE DE COURAGE. — Jeudi, à onze heures du matin, le cheval de M. Edouard Ross, marchand de beurre, boulevard de Paris à Baisieux, s'est emporté dans la carrière Dubrille, a renversé un pecheur, s'est engagé sur le trottoir, est monté sur le trottoir de l'escalier de l'Orphelin, et a ensuite heurté une voiture. En accrochant dans la course un réverbère, l'animal a brisé ses traits, s'est enfui par la rue Traversière, et, enfin, a été arrêté, place du Moulin, par MM. Henri Desobry, marchand de levure, et Léopold Houlin, marchand d'huile.

POLICE DES VELOS. — Un procès-verbal de contravention a été dressé à la charge de M. Théophile Vandeveld, boeher à Helchin, pour avoir circulé en France sans être muni du permis de circulation réglementaire.

TOURCOING Les premières Communions. — A l'Institutio de Saint-Cécile. — Avec la solennité de la Fête-Dieu concédée, chaque année, à l'Institutio du Sacré-Coeur, les cérémonies de la première communion. Quarante-cinq élèves de l'Institutio — et ce nombre nombre combien est florissant notre village — s'approchaient pour la première fois de la Sainte-Table. La chapelle, magnifiquement décorée, se trouvait trop étroite pour recevoir les familles des premiers communants.

Plusieurs ecclésiastiques, entrés au nombre des premiers communants, étaient MM. Tabbe Catteau, supérieur du collège d'Assainville, M. Delplanque, curé de Marquette, assistants à la cérémonie, c'est M. l'abbé Leconte, directeur de l'Institutio, qui officia. Le cours de chant de l'Institutio, renforcé de plusieurs anciens élèves, a exécuté une messe avec accompagnement d'orchestre, composition d'un réel caractère religieux due à M. Alphonse Heinrich, professeur de musique. Plusieurs autres œuvres religieuses, un Ave Verum, un quatuor de Leunens, un Lux alma, de M. Jules Heinrich, organisateur au collège, et un Verbum sapientiae, de M. Alphonse Heinrich ont été successivement interprétées pendant la communion. A citer encore l'Or salutaris, de Conrad Stecklin et le Tantum ergo, de Widor.

Après la communion le vénéré Mgr Henri Leblanc a prononcé une touchante allocution. Comparant les jeunes communants à St-Jean-Baptiste, il leur a montré comment ils devaient se préparer à leur baptême. Le Seigneur et comment ensuite, il lui avait rendu témoignage par sa vie, par sa parole et par son martyre.

Aux vœux, qui ont été chantés, devant une véritable affluence, dans l'après-midi, M. l'abbé Leconte a, en ces termes d'une éloquence chaude et continue, adressé aux jeunes communants les avis qu'il puisait dans son cœur de prêtre et d'éducateur, leur montrant la solennité de nouveaux engagements qu'ils allaient contracter par le renouvellement des vœux du baptême.

Comme de coutume, une procession du St-Sacrement se déroula à travers les jardins tout ornés de bannières et d'oriflammes et la cérémonie s'est terminée par le salut et les bénédictions du St-Sacrement.

L'Institutio Saint-Michel. — Jeudi matin, à six heures et demie, a eu lieu, à l'Institutio Saint-Michel, la cérémonie de la première communion. Vingt-huit jeunes élèves de cette institution se sont approchés de la Sainte-Table. De nombreux parents accompagnèrent leurs enfants et comme les années précédentes, le sanctuaire avait peine à contenir l'assistance. La messe a été célébrée par M. l'abbé Paul Reboux, supérieur honoraire, aumônier. Au cours de la cérémonie, M. l'abbé Reboux a prononcé une vibrante allocution de confiance et en même temps il a rendu hommage au bon frère Manuel, pour la façon dont il sait si bien préparer les enfants à la communion.

A cinq heures, pendant les vœux M. l'abbé Reboux a fait une nouvelle allocution qui a produit une profonde impression sur l'assistance. A cette cérémonie, des choristes, un groupe d'élèves choisis, ont exécuté le cantique, « l'ange et l'âme ». Disons que pour la circonstance, la chapelle et les maisons voisines avaient reçues une abondante décoration.